



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2021

Compte rendu de Séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 19 novembre 2021, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian Gavelle.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, Mme Valérie **Devillers**, M. Jacques **Laporte**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Gaëtan **Deffontaines**, M. Willy **Frérot**, M. Christophe **Bénard**, Mme Cindy **Bourgeois**, Mme Corinne **Oyer**, M. Arnaud **Gueudet**, Mme Florence **Dekkers**.

Étaient Absents excusés:

M. Sébastien **Rose** donne pouvoir à M. Christophe **Dewachter**.
Mme Céline **Lemaire**

Secrétaire de séance : M. Pascal **Drocourt**

1) Agrandissement du périscolaire :

Dans les comptes rendus de séances du Conseil Municipal du 9 juillet 2021 et du 1er octobre 2021, nous avons évoqué les problèmes pour l'accueil des enfants dans le cadre du périscolaire. Afin de pouvoir assurer réglementairement la continuité du fonctionnement du périscolaire, la Municipalité se voit dans l'obligation d'agrandir l'espace qui y est dédié. Le périscolaire devra désormais occuper l'ensemble du bâtiment à gauche dans la cour. De ce fait, il faut déplacer la bibliothèque. L'aménagement du bâtiment à droite dans la cour permettra d'accueillir la bibliothèque pour une surface sensiblement identique.

Deux architectes ont été contacté pour l'élaboration des plans et le suivi des travaux. Un permis de construire sera déposé ainsi que des demandes de subventions avant la fin de l'année.

La commission de travaux qui s'était réunie le samedi 6 novembre dernier avait porté son choix sur la proposition de **M. Jacquemet** avec un devis de 4 850 € TTC par rapport à **aLEAdoscope architecture** qui présentait un devis de 10 800 € TTC.

Le Conseil Municipal choisit de suivre le choix de la Commission travaux et décide à l'unanimité la proposition de M. Jacquemet.

2) Compte rendu et décisions suite à la réunion de la commission des travaux du 6 novembre 2021:

Des travaux d'élargissement de voirie sont nécessaires chemin de Montperthuis à Groscourt. Afin de créer un véritable fossé pour l'écoulement des eaux, il est nécessaire de faire déplacer un poteau électrique, d'aménager un fossé et de replanter une haie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire appel à un géomètre et à entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation de ce chantier.

3) Nettoyage de la réserve incendie du Bray :

Après vérification, il semblerait que la réserve incendie du Bray ne soit pas suffisamment opérationnelle. Il est proposé dans un premier temps d'effectuer une vidange complète pour poser un diagnostic avant d'effectuer probablement un curage pour évacuer la vase qui doit obstruer les tuyaux de pompage pour le service incendie.

4) Devis réactualisé pour l'aménagement du local à archives :

Le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour la création d'un local à archives dans le grenier de la mairie. Aujourd'hui, le Conseil Municipal prend connaissance du devis réactualisé de la Société **La Passion du bois de Cuigy en Bray**. Celui -ci s'élève désormais à 6 283,78 € TTC. Ce devis a connu une augmentation de 299,22 € depuis l'an dernier. Cette différence de prix s'explique par une « flambée » des prix des matières premières depuis plusieurs mois.

5) Projet de délibération sur l'organisation du temps de travail (1607 h) :

Suite à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'organisation du temps de travail de 1 607 h annuelles pour les employés de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal approuve ce projet . Il sera prochainement soumis à l'avis du Centre de Gestion 60 qui le retournera en mairie. Le Conseil Municipal devra alors délibérer pour valider définitivement le projet pour sa mise en application dès 2022.

6) Protection des données :

Une convention financière est proposée pour l'adhésion au service de la protection des données mutualisées ADICO (association pour le développement et l'innovation des collectivités) entre la CCPV et la Commune.

Le **R**èglement **G**énéral de la **P**rotection des **D**onnées (RGPD) est un texte réglementaire du Parlement Européen du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles. Ce texte est entré en application le 25 mai 2018. Le RGPD s'adresse à toute structure privée ou publique effectuant de la collecte et/ou du traitement de données.

L'ADICO propose ainsi de mutualiser un service de Délégué à la Protection des Données pour accompagner les collectivités à se mettre en conformité au RGPD.

Après déduction des aides de la CCPV, le coût pour la première année s'élève à 127,50 € puis à 414 € dès la deuxième année.

Le Conseil Municipal délibère et donne pouvoir à l'unanimité à Monsieur le Maire pour la signature de cette convention.

7) Lave vaisselle de la salle des Fêtes :

Le Lave vaisselle de la salle des fêtes est défectueux. Il faut envisager son remplacement.

Deux devis ont été demandés pour du matériel similaire:

- Société CBC équipement modèle: SMEG 2 623,50 € HT
- Société Gastrofroid modèle: DIAMAN 2 647,68 € HT

Il est à noter que la Société Gastrofroid entretient le matériel de la Commune depuis de nombreuses années et qu'elle vient récemment de mettre en service le lave-vaisselle de la cantine.

Le Conseil Municipal délibère et choisit le modèle DIAMAN de la Société Gastrofroid (11 voix pour et 3 abstentions)

Informations et questions diverses :

◆ Panneaux de signalisation

Un accord de subvention a été reçu pour l'aménagement de la traversée du bourg (Mise en place de priorités à droite). Une subvention de 2 319 € est accordée pour une dépense totale de 5 457,12 €. La pose des panneaux devrait être réalisée dans le premier semestre 2022.

- ◆ M. Christophe Dewachter informe qu'une « nouvelle campagne » de nettoyage de fossés aura lieu en début 2022.

Il rappelle également l'obligation de tailler les haies en bordures des routes et des chemins afin de permettre le passage des véhicules et l'obligation de nettoyer la route après la coupe.

Il déplore aussi l'utilisation abusive de la rue du moulin depuis la grande rue pour rejoindre la rue de Bois-Aubert. Il faut comprendre que l'endroit peut être dangereux surtout aux heures de sorties des écoles... Peut-être faudra-t-il envisager la pose de panneaux: **sens interdit sauf riverains**.

- ◆ M. Jacques Laporte rappelle aux utilisateurs de la salle des fêtes de bien vérifier l'extinction des lumières avant leur départ. Plusieurs fois de suite, la lampe du hall d'entrée est restée allumée le mercredi soir.
- ◆ M. Arnaud Gueudet confirme le bon cheminement des démarches administratives pour l'ouverture du commerce qui devrait accueillir ses premiers clients en avril...
- ◆ M. Christophe Bénard tient à rappeler que nous vivons à la campagne et que les conditions de travail des agriculteurs ne sont pas toujours faciles ; il est bien difficile de travailler dans les terres sans salir les routes.
- ◆ Le Conseil Municipal est conscient que les agriculteurs doivent travailler dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles pour eux. Cependant, il faut tout de même signaler qu'il y a parfois des débordements: des bas côtés défoncés, des routes non nettoyées...

La séance est levée à 23 h 10.

*L'ensemble des membres du Conseil Municipal vous souhaite
de joyeuses fêtes de fin d'année.*

Restez vigilants, prenez soin de Vous .

Informations



ARBRE DE NOËL

Vendredi
10 décembre 2021
20h00
Salle des Fêtes



Spectacle :

**Funtastic
Kids Show**

**Le concert de
Noël
de
Mike et Lola**

PASS SANITAIRE obligatoire

PORT DU MASQUE obligatoire

• **Réveillon :**



31 décembre 2021
dès 20 h 00

Organisateur :
Association Les cheveux d'argent



Orchestre: Tand2M

Traiteur : Christophe Folastre

Menu à 85 €

(Apéritif, deux plats d'entrée, un plat, salade fromage, dessert café champagne,
soupe à l'oignon boisson un verre par plat)

Pour de plus amples renseignements : ☎ 07 70 34 00 20

☎ 06 83 82 92 05

Pass sanitaire obligatoire

fin des réservations 12 Décembre 2021